

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

AMENDEMENT

N ° DN379

présenté par

M. Naegelen, M. Morel-À-L'Huissier et M. Panifous

ARTICLE 18

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.